



PREFECTURE DE LA LOIRE  
D.D.A.S.S.

**CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE ST ETIENNE ET ROANNE**

Affaire suivie par :

Valérie MASSON ; Marie Françoise GAUME  
Mél : [valerie.masson@cafst-etienne.cnafmail.fr](mailto:valerie.masson@cafst-etienne.cnafmail.fr)  
[marie-francoise.gaume@cafroanne.cnafmail.fr](mailto:marie-francoise.gaume@cafroanne.cnafmail.fr)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DE LA LOIRE**

Affaire suivie par :

Pascale BOTTIN MELLA  
Mél : [dd42-sante-environnement@sante.gouv.fr](mailto:dd42-sante-environnement@sante.gouv.fr)

Saint-Etienne, le 22 septembre 2009

**RELEVÉ DE CONCLUSION REUNION du 8/09/2009  
DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL L.H.I.  
DU PDALD**

**Présents :**

Nathalie BERNARD – PACT du Roannais  
Véronique PIEGTS – PACT du Roannais  
Michel SOUVIGNET – PACT du Roannais  
Martien BEURRE – PACT de la Loire  
Vanessa VUITTON- Conseil général-DVS  
Claude GARCIA – SCHS de St Etienne  
Sophie CHATAIN – SCHS de St Etienne  
Joël THOLLET – DDEA 42  
Michel JOMAIN - SCHS de Roanne  
Christine BERGERON - SCHS de Roanne  
Marie Françoise GAUME – CAF Roanne  
Valérie MASSON – CAF St Etienne  
Denis DOUSSON – DDASS santé environnement  
Pascale BOTTIN-MELLA – DDASS santé environnement

**PJ : présentation d'@riane-BPH  
Nouveaux courriers type**

\*\*\*\*\*

**1- Présentation futur outil informatique @riane-BPH ; observatoire de l'habitat indigne**

- Le ministère de la santé a lancé l'expérimentation dans 5 régions pilotes de l'ancien outil ORHEP rebaptisé @riane-BPH. Il est important de noter que cet outil fonctionne déjà en région PACA depuis plusieurs années et que cette expérimentation est plutôt destinée à vérifier sa compatibilité avec les modes d'interventions des différentes régions.
- Le diaporama (ci-joint) et l'application test présentés par la DDASS en séance permettent de mieux appréhender les objectifs et l'architecture de cet outil qui permettra à la fois de gérer les procédures et de répertorier les immeubles faisant l'objet d'un traitement au titre de l'indignité (donc d'être utilisé comme observatoire). L'accès par internet pourra être ouvert à tous les partenaires déterminés par l'administrateur (qui sera la DDASS à priori). Des courriers préétablis pourront être édités par les acteurs.
- Un message récent nous confirme que les régions qui n'ont pas posé leur candidature pour cette première phase pourront rejoindre le dispositif à l'automne 2009 en vue d'un déploiement national début 2010. Précision ; aucun financement local n'est nécessaire pour utiliser cet outil. Seul un accès à internet est nécessaire.

- En ce qui concerne l'observatoire de l'habitat indigne, les éléments demandés au PACT lors du précédent CTDLHI (échancier de mise en œuvre et évaluation du coût prévu) n'ayant pas encore été produits, la question se pose maintenant de l'opportunité de développer un outil local alors que l'application nationale @riane répondrait aux souhaits des partenaires pour suivre les dossiers en cours. De plus, cela résoudrait l'interrogation liée à la saisie des dossiers n'ayant pas pour origine les diagnostics des PACT. En revanche, si la décision est prise d'utiliser @riane, il pourra être nécessaire pour les PACT de développer un utilitaire pour récupérer les informations disponibles dans leur base de données. Le budget qui était prévu pour l'observatoire pourrait alors être consacré à cette tâche.

## 2- Diagnostics

En ce qui concerne les diagnostics, les objectifs sont de 120 diagnostics (financés par la DDEA et la CAF) pour le PACT Loire et 30 (financés par la DDEA) +15 diag décence (financés par la CAF) pour le PACT du Roannais. Le PACT Loire a déjà réalisé 120 diagnostics début septembre ( correspondant à des demandes arrivées avant l'été) et plus de 30 sont en instance. Le PACT du Roannais quant à lui a réalisé 22 diagnostics habitat et 3 au titre de la décence.

Il n'apparaît pas possible à l'heure actuelle d'obtenir des financements complémentaires pour cette mission. Par ailleurs, les conclusions des diagnostics montrent que la demande apparaît mieux ciblée qu'auparavant, le nombre de diagnostics « bon état » ou « désordres mineurs » étant très faible. Plusieurs questions se posent donc :

- un travail en amont pourrait être fait par les travailleurs sociaux pour tenter de faire faire des travaux sans avoir nécessairement un diagnostic : pour cela, il conviendrait de faire une info en leur direction et de revoir la fiche de saisine.
- n'y a-t-il pas des cas où l'inscription au fichier des demandeurs de logements prioritaire pourrait se faire sans diagnostic (sur occupation par exemple) ?
- comment trouver d'autres financements ?
- faudrait-il une instance supplémentaire pour valider les demandes de diagnostic ?

Il est décidé de programmer une réunion entre CAF, DDEA, DVS et DDASS ; le but de cette réunion n'est pas de "faire une sélection" dans les demandes de diagnostics reçues par le PACT puisqu'il semble que ces demandes sont généralement justifiées et que justement il est impossible de faire un tri. L'objectif de ce travail est de réfléchir avec l'ensemble des partenaires concernés sur les actions menées en amont et en aval des diagnostics réalisés, de façon à répondre aux objectifs fixés, dans le cadre du PDALD, de travail tant avec les familles que par rapport à l'état des logements. Cette problématique sera présentée à l'équipe technique du plan à l'issue de la réflexion entre les partenaires.

Ce travail complémentaire complétera l'évaluation du bilan MOUS ; il pourra aboutir à des propositions de modifications et/ou de réajustement quant à l'action de chacun des partenaires et au nombre de diagnostics sollicités auprès du PACT.

Il est aussi rappelé aux PACT la nécessité d'indiquer les **suspensions de présence de peinture au plomb** (lorsque le logement est ancien et les peintures dégradés et en cas de présence d'enfants) afin qu'un diagnostic plomb par l'opérateur agréé puisse être commandé par la DDASS et des travaux de suppression du risque imposés au propriétaire.

Les courriers destinés aux mairies ont été retravaillés par la DDASS et le PACT Loire ; ils figurent en PJ.

## 3 – plan départemental de lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre des directives ministérielles de lutte contre l'habitat indigne, le Préfet a souhaité, lors d'une réunion organisée en juin, qu'un plan de lutte contre l'habitat indigne soit mené dans la Loire.

L'objectif est d'avoir une plus grande réactivité pour intervenir sur les situations d'indignité et d'associer tous les acteurs. Un comité de pilotage de ce plan aura lieu le 30 septembre 2009 à 15h en préfecture. Il aura pour vocation d'être un lieu de message envers les différents intervenants et de présentation de l'articulation des dispositifs.

Le SCHS de Roanne fait toutefois remarquer que la lutte contre l'insalubrité demande beaucoup de temps et de moyens, qui ne sont pas disponibles à tous les niveaux.